

ARRÊTÉ DU MAIRE N°119-2026**Portant réglementation temporaire de stationnement,
Parking Espace Flora Tristan, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande de modification de Mme MAISSE Sophie, directrice de l'Ecole publique les Chadrillons

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les séances de leur projet « vélo », il y a lieu de réglementer le stationnement de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de permettre à l'école publique les Chadrillons de réaliser des séances « vélo », le stationnement est interdit à tout véhicule sur le fond du parking de l'Espace Flora Tristan ainsi que l'arrière du bâtiment.

ARTICLE 2 : Ces restrictions s'appliqueront le vendredi 09 octobre 2026 14H à 16H30.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur le lieu de la manifestation.

ARTICLE 3 : L'Ecole publique les Chadrillons est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du parking.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Mme MAISSE Sophie, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Mme MAISSE Sophie

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 24 septembre 2026

le Maire,

Arnaud SAVOIE

Affiché le : 25/09/26

